

**Amendement n°1**

**Mission II**

**Programme 225 > Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale**

**Page III.36**

*Après* : La politique ESS menée en Bretagne a pour objectif de conforter un modèle économique soucieux de l'impact social et environnemental de la création de richesse qui s'inscrit dans la durée, et qui se veut résilient. L'ESS ne souhaite pas apparaître comme une réponse ponctuelle à la crise mais veut démontrer que l'on peut combiner performance économique, innovation et utilité sociale.

*Ajouter* : « L'Économie Sociale et Solidaire a démontré sa solidité en résistant à la crise économique qui dure depuis 2008. En effet, ses entreprises ont été les seules à continuer à créer des emplois. Depuis 2008, à l'échelle nationale l'emploi y a crû de 2 % par an en moyenne, là où le secteur privé classique stagne, voire recule. En dix ans, l'emploi dans le secteur de l'ESS a bondi de 23 %, contre seulement 7 % dans le privé.

Pour autant les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire ne sont pas à l'abri de difficultés. Cette économie au service de l'humain et de l'environnement doit être favorisée. Pourtant, elle est souvent négligé par les politiques publiques en matière de développement économique. Par exemple, alors qu'elle représente près de 16% de l'emploi privé en Bretagne elle ne bénéficie que de 5,2% des aides de la région Bretagne dans le cadre de son action en faveur de l'économie bretonne.

Pour cette raison, les fonds de garantie et les fonds BPI France du programme 224 seront rendus accessibles aux associations.

De même, le budget de la Région Bretagne consacré au programme n°225 sera doublé d'ici à 2015. Pour 2014, une autorisation d'engagement supplémentaire de 500 000 euros. Elle sera financée par une baisse équivalente des autorisations d'engagement du programme 214 . »

**Amendement n°2**

**Mission V**

**Programme 511 > Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser la mobilité durable**

**Page V.8**

*Après* : « Cette évolution, poussée par des tarifs attractifs dans un contexte d'augmentation du prix des carburants, se traduit par une forte affluence aux heures de pointe, période qui dimensionne les moyens de production du TER. Des situations de sur-occupations de plusieurs trains sont observées de manière récurrente chaque jour. »

*Ajouter* : « La fréquentation du TER en Bretagne n'a cessé d'augmenter grâce à la politique régionale dans ce domaine. Néanmoins, avec 33 000 voyageurs/jour en 2013 cette fréquentation reste modeste. A titre d'illustration, elle correspond à la fréquentation de la seule ligne de tramway de Brest.

Dans le même temps la Région investit lourdement dans le projet d'aéroport de Notre Dame des

Landes pour lequel elle doit encore verser 16 millions d'euros (programme 532).

Pour amplifier l'action régionale en faveur du train du quotidien, pour permettre la réhabilitation des lignes régionales, la région Bretagne renonce à investir dans la plate forme aéroportuaire de Notre Dame des Landes. Elle augmentera dans le même temps les autorisations d'engagement du programme 511 de 14 millions d'euros supplémentaires pour l'année 2014. »

### **Amendement n°3**

#### **Mission VI**

#### **Programme 611 > Promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne Page VI.5**

*Après* : « Construites dans une dynamique de partenariat, ces orientations stratégiques visent à renforcer l'action publique partenariale de l'ensemble des intervenants (Agence de l'Eau, Etat, Départements, structures porteuses de SAGE et de Bassins versants...), au vu notamment de la nécessité d'améliorer les résultats obtenus dans les échéances fixées dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). En effet, à l'heure actuelle un tiers des masses d'eau du territoire breton ont atteint le bon état, alors que l'objectif fixé est de deux tiers à horizon 2015. Ce chiffre recouvre des situations très disparates d'un département à l'autre. »

*Ajouter* : Pour atteindre cet objectif , il est nécessaire d'amplifier l'action régionale en matière de protection de l'eau et de lutte contre les marées vertes. Pour 2014, 500 000 euros d'autorisation d'engagement supplémentaire sera attribué au programme 612 (promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne). Cette augmentation sera financé par une baisse équivalente des AE du programme 214.

### **Amendement n°4**

#### **Mission VI**

#### **Programme 613 > Favoriser les aménagements durables P VI.18**

*Après* : « Au moment où le schéma régional climat air énergie vient d'être approuvé, la maîtrise des consommations énergétiques est une des clés d'une transition énergétique réussie répondant aux enjeux du changement climatique, et ses volets portant sur l'atténuation et l'adaptation.

*Ajouter* : « Dans ce cadre, il est nécessaire d'amplifier les moyens attribuer au programme 613. Le budget alloué au programme 613 sera ainsi a minima maintenu à son niveau de 2013 (soit 7,8 millions d'euros contre 4,8 prévu pour 2014). Cette décision sera financée par une baisse d'un million d'euros des AE du programme 214. Le renoncement au projet d'aéroport de Notre Dame des Landes (programme 532) permettra d'abonder encore le programme 613 de deux millions d'euros supplémentaire. »